

Marloie, le 14 janvier 2021



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR Par visioconférence, le 12 janvier 2021

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN (Vice-Président), Albert MANIQUET, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Jean-Paul MARSIGNY, Catherine JASPART, Annick LOUIS, Louis MELIGNON et Eric JEANBAPTISTE, Membres de la CLDR ;
- Mathieu RÜTIMANN, Graphic Designer, Pepup ;
- Jean-Marc DION, Zone de Police Lesse et Lhomme ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Thierry LAVIS, Roxanne VERDEUR, Florence DE CRAWHEZ, Membres de la CLDR.

Vu le contexte sanitaire et le confinement imposé, la réunion est organisée en visioconférence via l'outil Zoom.

Julie Mommaerts-Herman, Présidente de la CLDR, accueille les participants pour cette première réunion de 2021 :

« J'espère que vous avez tous passé d'excellentes fêtes de fin d'année et que vous êtes plein d'espoir pour l'année nouvelle dans votre vie personnelle et au sein de la CLDR.

Même si l'année 2020 a été fort chahutée, et que nous avons dû postposer parfois, souvent même, les choses, les projets de la CLDR prennent vie et ce malgré l'impossibilité de nous réunir physiquement.

L'année 2020 aura d'ailleurs été la grande découverte des réunions à distance, chacun chez soi, mais focalisés ensemble sur l'avancement des projets. On en retiendra un nouveau genre d'interactions délivrant certains de leur timidité. Bridant d'autres dans la parole...

Que ce soit pour l'atelier rural, pour les entrées de villages ou pour les logements tremplin, cela progresse... certainement pas à la vitesse qu'on aurait tous aimé, mais les méandres de l'administration communale, régionale, ou même au niveau fédéral, sont longs et tortueux. Je persiste à croire que de beaux projets verront le jour grâce à vous tous.

J'en profite pour vous remercier toutes et tous pour votre investissement dans cette commission, et votre présence tout au long de nos rencontres « réelles ou virtuelles »

Et je terminerai par une petite citation : car comme le disait si bien Jacques Brel, dans le cadre de la CLDR certainement 😊: " Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns". »

1. APPROBATION DU DERNIER PV

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 24 novembre 2020 est approuvé sans modification.

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES

Pour rappel, suite aux discussions avec les services régionaux en charge du développement rural et avec un Inspecteur sécurité routière du SPW, il s'avère nécessaire de revoir et préciser le contenu de la fiche-projet (type d'aménagement, budget...).

L'objectif de la réunion est de discuter des différents éléments requis pour répondre à l'administration régionale et ainsi de pouvoir négocier une nouvelle demande de financement. Les avis doivent porter sur 3 points :

- L'élément identitaire
- La liste des sites prioritaires
- La fiche-projet actualisée

Lorsque la commune aura obtenu cette convention, elle désignera un bureau d'étude qui analysera alors chaque site dans le détail. Chaque aménagement sera constitué d'un élément identitaire, d'un marquage au sol et d'un éventuel aménagement complémentaire.

1. L'élément identitaire

Pour définir cet élément, la commune de Rochefort a lancé un marché public selon lequel le prestataire devait fournir :

- Au minimum trois propositions graphiques du panneau identitaire, avec chaque fois un élément commun, le logo de la Ville, et un élément identitaire du village concerné.
- Une ou plusieurs propositions de matériaux.
- Une estimation du coût.

C'est la société Pepup, installée à Montgauthier qui a obtenu le marché.

Mathieu Rütimann, Graphic Designer, explique qu'il a proposé plusieurs structures au Collège. L'accent a été mis sur la durabilité du matériau ; l'aluminium résiste bien dans le temps et, comparativement au bois, ne nécessite pas d'entretien. L'accent est mis aussi sur la cohérence du graphisme (respect de la charte graphique adoptée récemment par la ville de Rochefort et particulièrement de son logo ; un seul design pour l'ensemble des entrées de village). Le modèle de totem (2,64 m de haut et 80 cm de large) est décliné en 3 variantes (qui avaient été envoyées avec l'invitation à la réunion) :

- Texte central horizontal + symbole identitaire en-dessous
- Texte central vertical
- Texte central horizontal + photo en-dessous (un symbole étant peut-être difficile à trouver pour certains villages).

Réflexions générales :

- Des participants regrettent la faible marge de manœuvre de la CLDR ; le choix est limité entre 3 variantes et il n'y a pas eu de travail de co-construction. Le Collège a effectivement décidé de baliser les choix possibles. Outre le côté durable, il fallait tenir compte des contraintes financières (pas de pierre bleue, d'acier Corten...) et limiter les besoins d'entretien à la demande du service technique communal (pas de bacs de fleurs...).

- Pour certains, ce type de totem a un caractère fort urbain et moderne alors que l'objectif était d'intégrer les entrées de villages dans la ruralité (petits villages authentiques, maisons en pierre ou brique, proximité de la nature... ; ce sont ces éléments qui attirent les touristes). Pour Mathieu Rütimann, il fallait un matériau durable et intégrer la nouvelle charte graphique de Rochefort, ce qui impliquait effectivement une approche plus moderne. Néanmoins, le pictogramme ou la photo de chaque village apportera une touche locale. Pour Yvon Herman, les choix réalisés prennent en compte l'évolution urbanistique des villages de l'entité et cette structure de totem s'intègre dans l'habitat contemporain.
- Tout comme les panneaux placés sur les églises et les chapelles (projet à poursuivre sur d'autres bâtiments), ces totems respectent les couleurs, la charte graphique... C'est important d'harmoniser les panneaux à l'échelle de toute la commune de Rochefort.

Mathieu Rütimann confirme que les variantes peuvent être combinées ou modifiées, ce qui suscite de nombreuses réactions :

- Dans les variantes horizontales, le nom du village est coupé en 2 ou 3, voire 4. Cela permet de conserver une taille de caractère suffisante, identique pour tous les villages. Pour certains, cela a un côté ludique, original. Pour d'autres, cela nuit à une lecture aisée.
- Le modèle n°2 (texte vertical) permet de limiter la découpe des noms de villages. Mais, ce mode de présentation pourrait poser un souci de lecture aux personnes souffrant de dyslexie.
- Le code postal placé en bas du totem est-il nécessaire ? Ne pourrait-on pas le remplacer par une adresse de site internet (communal ? villageois ?) ?
- Est-il possible d'y ajouter un QR Code qui renverrait vers les sites des différents villages ou, par exemple, le site Bibliotheca (petit patrimoine) et qui expliciterait le choix du pictogramme sélectionné pour illustrer le totem ? Peut-on placer un QR Code non figé dans le panneau afin qu'il puisse être changé si besoin était sans abîmer le panneau ou le rendre obsolète ?
- Le verso (dos) du totem peut-il être utilisé ? Le QR code pourrait-il être placé, éventuellement à l'arrière du totem ?

Suite à un « tour d'écran », chacun émet son opinion quant à sa préférence pour une variante du totem parmi les trois proposées. Le modèle 2 recueille la majorité des suffrages (2 abstentions), moyennant la prise en compte des remarques suivantes :

- Supprimer le code postal et le remplacer par l'adresse d'un site internet.
- Intégrer une photo ou un pictogramme sur la droite, caractérisant le village.
- Apporter une attention particulière à la lisibilité (dyslexie, ...).
- Ajuster la taille de la police de façon à ne pas trop « couper » les noms de village (cfr. Ro- Che – Fort → à éviter).
- Tester une variante où, sous le logo, le « Bienvenue » est inscrit horizontalement. Le nom du village serait inscrit verticalement sans être coupé (cf. variante 2) et un picto y serait adjoint sur la droite ainsi qu'un QR code (autocollant ?) qui renverrait vers l'histoire du picto.

Mathieu Rütimann réaffirme qu'il est ouvert à la discussion et qu'il souhaite que ce projet convienne à tout le monde. Il va analyser les différentes suggestions et émettre de nouvelles propositions.

2. La liste des sites prioritaires

Yvon Herman explique qu'au départ, la fiche-projet du PCDR (lot 1) ne concernait que les routes communales.

- D'une part, le Collège a souhaité intégrer les routes régionales car elles concentrent la plus grande partie du trafic automobile. Une discussion devra avoir lieu avec le gestionnaire de la voirie régionale pour voir avec précision ce qu'il est possible de faire, répartir les coûts...
- D'autre part, le Collège a décidé de limiter l'intervention à 25 entrées de villages (soit un budget de 250.000 €). Les autres entrées de villages ainsi que d'autres aménagements pourront faire l'objet d'une deuxième phase.

Les participants s'inquiètent de ce que la fiche-projet et cette liste laissent entendre que l'objectif identitaire a pris le pas sur l'objectif sécuritaire. Mais, chaque aménagement sera constitué d'un totem, d'un marquage au sol et d'un éventuel aménagement complémentaire ; cet ensemble aura un effet de porte. Un bureau d'étude devra préciser chaque aménagement, site par site, en fonction des caractéristiques locales (largeur de la voirie, accotement, virage ou pente...).

Il est rappelé que, dans le contexte précis du Développement Rural, les aménagements sécuritaires sur voiries au sens strict du terme ne sont pas subsidiés. Sans le côté identitaire, la commune devrait faire ces aménagements soit sur fonds propres, soit en trouvant des financements par ailleurs.

Au niveau des limitations de vitesse au sein des différents villages de l'entité, Mr Dion confirme que des tests ont déjà été réalisés. Globalement, 80 % des véhicules respectent le 50 km/h. Passer certains villages entièrement en zones 30 est envisageable mais n'offre néanmoins aucune garantie. Si une telle démarche est entreprise, des aménagements spécifiques doivent être réalisés conjointement afin de garantir l'effet de la mesure.

Le Collège a identifié 30 sites qu'il estime importants et demande l'avis de la CLDR sur les 25 sites prioritaires. Via un sondage, la CLDR propose de retirer les 4 sites suivants :

- Auffe : la rue de Resteigne ;
- Han-sur-Lesse : la rue du Plan d'eau ;
- Rochefort : rue Hamerenne (en venant de Han) ;
- Villers-sur-Lesse : rue de Jamblinne.

Suite au sondage, 4 sites sont ex aequo. Il faudra donc les départager mais en voici la liste :

- Forcée (rue des Coûres) ;
- Bricquemont (rue de Ciergnon) ;
- Lavaux-Ste-Anne (rue du Jardinia) ;
- Ave (rue de Nauby).

La liste des sites proposés est en annexe.

3. La fiche-projet actualisée

L'aménagement des entrées de villages et la sécurisation des traversées fait l'objet de deux fiches-projets qui sont restructurées de la manière suivante :

- La fiche 1 (du lot 1) reprend les 25 entrées de villages prioritaires (sur routes communales et régionales). Ce sera l'objet de la prochaine demande de convention.
- La fiche 11 (du lot 2) reprend les autres entrées de villages et les autres aménagements possibles (encore à préciser).

La FRW a actualisé la fiche-projet 1 pour coller à l'évolution du projet et répondre aux remarques de la Région. Les principales modifications portent sur :

- La description du projet, qui a été simplifiée et adaptée.
- La localisation et le statut (routes communales et régionales)

- Le budget
- L'état du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
- La planification (désignation d'un auteur de projet).

La fiche projet telle qu'actualisée (et envoyée avec l'invitation à la réunion) est approuvée.

Au niveau des suites, le Collège va prendre connaissance de l'avis de la CLDR, l'intégrer dans les différents documents et organiser une réunion de négociation de convention avec les services du développement rural.

3. INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE

Pour réaliser cet encodage, la commune de Rochefort a fait l'acquisition de l'outil iA.Bibliotheca, développé par l'intercommunale IMIO avec qui la commune à l'habitude de travailler.

Julie Mommaerts-Herman a eu l'occasion de suivre une formation à l'utilisation de cet outil et présente ses différentes fonctionnalités. Moyennant un code d'accès, l'encodage est assez simple et ne nécessite pas de compétences informatiques particulières. Des menus déroulants permettent de structurer et d'harmoniser facilement la matière (en accord aussi avec les exigences de l'Agence Wallonne du Patrimoine). Le système permet de localiser les éléments sur une carte et d'intégrer des photos.

Le site de Rochefort n'est pas encore accessible, mais il sera semblable au site de Couvin, onglet « petit patrimoine populaire » : <https://bibliotheca.couvin.be/ppw>

Lors d'une prochaine réunion, il s'agira d'organiser la participation des habitants via la CLDR et un groupe de travail ouvert à tous (campagne de communication, réunion d'information, organisation du travail d'inventaire et d'encodage...).

4. DIVERS

*** Groupe de travail Nature**

Ce groupe s'est réuni une première fois le 14 décembre 2020. Il a rassemblé une quinzaine de personnes issues de la CLDR, du Conseil communal, de Natagora, CCATM, GRE, Collectif des Antennes, Naturalistes de la Haute-Lesse, Ardenne et Gaume, Contrat de rivière Lesse... Le groupe dispose donc de multiples compétences : agriculture, flore et faune, gestion de projets environnementaux, tourisme durable, analyse paysagère, guide nature, sensibilisation...

Plusieurs pistes de projets ont été évoquées et devront être priorisées et creusées :

- Passerelle sur la Wimbe + aménagement de la « Cabane des Chasseurs » (Lessive – Bois de la Héronnerie)
- Qualité des eaux (égouttage, épuration...)
- Plantation d'arbres / haies / structures arborées / futurs arbres remarquables
- Création de réserves naturelles
- Plan de gestion des cours d'eau
- Plan de gestion des bords de route

- Formation des ouvriers communaux
- ...

Le compte-rendu de cette réunion est disponible à la demande.

*** Appel à projets « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin (2020)**

Félicitations aux habitants d'Auffe qui ont obtenu 5.000 € pour ce projet :

« Auffe: 75 habitants, milieu rural dénué d'infrastructures invitant à la convivialité. Lors du confinement, les habitants masqués se sont relayés pour faire sonner la cloche de la chapelle à 20h. Depuis, les habitants se réunissent le vendredi autour d'une partie de pétanque sur un terrain "brut". L'objectif du projet serait d'aménager un espace dédié à la pétanque et à la convivialité pour conserver et élargir les liens établis. »

La personne de contact est Anne-Françoise Loop.

Yvon Herman explique que la Commune a pris les contacts nécessaires (DNF, locataire...) pour la mise à disposition du terrain.

*** Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Plusieurs membres de la CLDR ont constaté que leur adresse mail était utilisée pour leur transmettre des informations ayant trait à d'autres sujets que ceux traités par la CLDR. Dans le respect du règlement sur la protection des données de la vie privée, il est rappelé que les adresses mail ne peuvent être utilisées qu'à des fins de communication relative aux sujets traités par la CLDR ou les différents groupes de travail émanant de celle-ci.

Ces problématiques autres, parfois connexes, pourraient être évoquées dans les divers de nos réunions et, avant de faire l'objet d'un mailing, l'accord des participants pour recevoir ce genre de courriel doit être demandé.

La FRW invitera la commune à faire ses envois mails « en copie cachée » afin d'éviter de pouvoir utiliser les adresses à d'autres fins.

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement

Annexe : liste des sites prioritaires proposés

(En cyan les sites en balance selon le choix de la CLDR)

1. Mont-Gauthier :

- Route régionale qui traverse le village → un aménagement de chaque côté, à combiner avec les effets de porte existants.

2. Forcée :

- Rue des Coûres (en venant du cimetière) → c'est l'entrée du village la plus évidente.

3. Buissonville :

- Rue de la Fontaine → c'est une entrée importante dans le village et il faut vérifier la limite d'agglomération.

4. Havrenne :

- Rue du Petit-Bois (liaison vers Buissonville) → c'est une longue ligne droite en descente et un des principaux accès au village.
- Rue de Humain (liaison vers Humain) → c'est une entrée dans la commune.

5. Ri de Vachaux :

Il existe déjà plusieurs aménagements de sécurité routière (rétrécissements avec coussin, glissières de sécurité) entre les différents villages du Ri de Vachaux. Les participants proposent d'installer deux dispositifs, de part et d'autre de l'ensemble des villages (côté Buissonville et côté Villers/Ciergnon) :

- Navaugle - Rue du Doneux (côté Buissonville) → c'est un des deux accès principaux.
- Briquemont – Rue de Ciergnon → c'est l'autre accès principal et il faut vérifier la limite d'agglomération.

6. Villers-sur-Lesse (Vignée et Jamblinne) :

- Rue de la Famenne – Rue du Rovia (en venant de E411) → c'est un accès important au village.
- Route régionale qui traverse le village.

7. Lavaux-Sainte-Anne (et Génimont) :

- Rue de la Baronne Lemonnier → c'est l'accès principal au village, en venant de Génimont et de la E411 ; il y a déjà un rétrécissement de voirie.
- Génimont – Rue du Jardinia... mais la route serait régionale entre le carrefour de Génimont et l'autoroute → c'est une entrée de village.

8. Lessive :

- Rue de l'Antenne → c'est un accès important au village.

9. Eprave :

- Rue de la Digue → c'est une entrée du village.
- Rue Pêcheron → en amont du rond-point quand on vient de Rochefort (à hauteur du panneau d'agglomération).

10. Ave-et-Auffe :

- Ave - Rue de Nauby → à proximité de l'entrée du lotissement Tienne des Français.
- Route régionale qui traverse le village → un aménagement du côté Ave.

11. Belvaux :

- Rue des Onais (en venant de Auffe) → c'est une entrée de village (il y a un dévoiement), mais il faut revoir la limite d'agglomération qui est trop loin par rapport au début du bâti.
- Rue des Pairées (en venant de Resteigne) → il faut aussi revoir la limite d'agglomération.

12. Han-sur-Lesse :

- Route régionale qui traverse le village → un aménagement (cimetière ou route de Charleville → si le site est choisi, il faudra définir l'emplacement dudit aménagement).

13. Wavreille :

- Routes régionales qui traversent le village → un aménagement, entre le rond-point du cerf et l'église.

14. Jemelle :

- Route régionale qui traverse le village → un aménagement de chaque côté.

15. Rochefort (et Hamerenne) :

- Routes régionales qui traversent le village → 4 aménagements (rue de France, rue de Ciney, route de Dinant, rue de Saint-Hubert).